

L'ESITC Caen obtient la qualification : d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

Juin 2016 – L'ESITC Caen vient d'obtenir, pour une durée de 5 ans, la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) définie par un décret de juin 2014. Seuls les établissements privés créés par des associations à but non lucratif, peuvent obtenir cette qualification. Par ce label, l'Etat reconnaît l'ESITC Caen comme un établissement d'enseignement supérieur qui assure des missions d'intérêt général. Jérôme Lebrun se réjouit de cette qualification: *« Association à but non lucratif (loi 1901) depuis sa création en 1993, l'ESITC Caen assure une mission de service public. Elle s'investit dans toutes les activités requises pour l'obtention de ce label (enseignement, recherche, international), en particulier l'ouverture sociale et la proximité avec les entreprises. Cette démarche est en totale cohérence avec les valeurs défendues par le BTP, notamment la solidarité. Favoriser l'égalité des chances en démocratisant l'accès à une formation d'excellence est une façon de décliner dans l'école le principe d'ascenseur social cher au secteur »*. L'école fait ainsi partie des 22 établissements d'enseignement supérieur privés français reconnus à ce jour comme EESPIG.

L'ESITC Caen : une école d'ingénieurs privée spécialiste du BTP reconnue d'intérêt général

Pour obtenir cette qualification l'ESITC Caen a soumis un dossier, examiné par un comité, dans lequel l'école a présenté tous les éléments et actions mis en œuvre pour contribuer aux missions de service public de l'enseignement :

- son offre de formations (diplôme reconnu par l'état, cursus à Bac+5, grade de Master),
- son fonctionnement (**association à but non lucratif**, recherche scientifique..),
- sa politique sociale mise en place au sein de l'établissement (accompagnement social, développement personnel, insertion professionnelle, diffusion d'une culture humaniste à travers le développement des sciences humaines)

Dans son avis le MENESR a notamment apprécié *« la formation bien ancrée dans son domaine de spécialisation, le BTP et la proximité des entreprises du secteur et le soutien accordé par les collectivités locales, ainsi que le taux d'insertion professionnelle des diplômés dans le domaine du BTP »*. Il a également mis l'accent sur *« la gouvernance forte et le dynamisme des équipes »* ; et a souligné *« l'implantation dans le site et le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieurs. »*

Une politique d'ouverture sociale tournée vers l'égalité des chances

Depuis sa création, l'ESITC Caen a constamment maintenu un fort engagement d'ouverture sociale assurant ainsi une belle diversité au sein de ses effectifs d'élèves-ingénieurs. Aujourd'hui, la part consacrée aux bourses de solidarité à destination des élèves ingénieurs, représente 4% du budget global de l'école. Près d'un élève sur deux du cycle ingénieur bénéficie d'une aide financière, chiffre supérieur à la fois à la moyenne du nombre de boursiers dans les grandes écoles d'ingénieurs et à l'objectif d'état de 30%. *« Nous ne voulons pas que les frais de scolarité soient un frein à l'entrée dans l'école et 150k€ minimum par an de notre budget sont consacrés aux bourses. Ce dispositif est complété par les bourses octroyées par les partenaires de l'école : bourses au mérite de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), bourses sur critères sociaux de PRO BTP, bourses au mérite de clubs partenaires. Nous accueillons également 20% des élèves du cycle ingénieur sous le statut*

d'apprenti. Ce cursus par apprentissage est en place depuis déjà 15 ans. En tout, près de la moitié de nos étudiants du cycle ingénieur sont financés pour des montants qui vont jusqu'à 50% des frais de scolarité pour les étudiants et 100% pour les apprentis », explique Jérôme Lebrun.

Contact Presse :

Marie-Caroline Coubé : 06 08 75 27 80 – communication@esitc-caen.fr

A propos de l'ESITC Caen : L'ESITC Caen est une grande école d'ingénieurs créée en 1993 et spécialisée en BTP. Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) reconnu par l'État et membre de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), l'ESITC Caen est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) à délivrer le diplôme d'Ingénieur sous statut d'étudiant et d'apprenti. Sur la durée des études, 3 ou 5 ans, il est proposé aux élèves-ingénieurs un grand nombre de parcours au choix parmi les diverses dominantes métier et spécialisations. L'école compte aujourd'hui 450 élèves (750 à terme). L'ESITC Caen propose également deux Mastères spécialisés (Bac+6) sur ses axes de compétence forts : « **Expert Eco-matériaux et conception BIM** » et « **Expert Ouvrages maritimes et portuaires** ». www.esitc-caen.fr.